



Mouvement INTRA-académique 2018

Fiche Syndicale à renvoyer au SNEP-FSU Lille

Veillez compléter lisiblement en capitales et cocher les cases correspondant à votre situation.

Nom :

Nom de naissance :

**Date de paiement
cotisation syndicale 17/18**

Prénom(s) :

Date de naissance :

Sexe

Tél./ adresse électronique

Adresse personnelle précise :

Situation administrative 2017/18 :

Titulaire

Stagiaire ex titulaire

Stagiaire

Agrégé(e) d'EPS	Professeur d'EPS
C.E. EPS	Prof d'Ecole

Stagiaire Ex-titulaire dans un autre corps E. N: précisez lequel :

Département ancienne affectation :

Date d'affectation dans l'ancien poste :

Situation administrative actuelle (remplissez et cochez les cadres avec précision et n'oubliez pas d'adresser les pièces justificatives :

1. Vous êtes affecté(e) à titre définitif sur un poste

en établissement : de TR :

Date de nomination sur ce poste :

Etablissement ou ZR :

.....

Commune (Etablissement de rattachement) :

Département :

2. Vous êtes affecté(e) à titre provisoire (ATP):

Académie d'affectation avant ATP :

3. Vous demandez une réintégration : Conditionnelle
Inconditionnelle

Après détachement : Pays ou Ministère :

Affectation dans un COM : MAD UNSS-FFSU :

Pour toutes ces situations, précisez le dernier poste occupé dans le 2nd degré :

4. Autres situations : disponibilité etc...

Pour toutes ces situations, précisez le dernier poste occupé dans le 2nd degré :

5. Vous avez été ou êtes victime d'une mesure de carte scolaire :

Année : Ancien poste :

Date d'affectation dans ce poste :

Situation familiale : (rapprochement de conjoint ou mutation simultanée entre conjoints)

Conjoint : ses nom et prénom : Profession et/ou discipline d'enseignement :

Date du mariage ou PACS : Certificat de grossesse avant le 01/01/17 : Oui Non Nbre d'enfants de moins de 20 ans au 31/08/18 :

Lieu de résidence professionnelle du conjoint : Département :

En cas de mutation simultanée entre de non-conjoints, Nom et discipline de la personne concernée :

- Avez-vous déposé un dossier au titre du handicap ou dossier médical de l'enfant ? Oui entourez Non

- Avez-vous postulé pour un Poste Spécifique (Section sportive, CPD EPS) ? Oui Non

- Avez-vous postulé pour un Poste en établissement REP+ ? Oui Non

IMPORTANT - Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires à l'examen de mes vœux d'affectation ou de mutation. Je demande au SNEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationale de gestion de mes affectations ou de mes mutations auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.

Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU : 76/78 rue des Rondeaux - 75020 Paris

Date :

Signature :

ATTENTION ! cette double page est à renvoyer au :

Ne rien inscrire ici - Merci.



SNEP-FSU LILLE
Bourse du travail - 276 Bd de l'usine
59800 LILLE

(Joindre 2 timbres au tarif en vigueur)

N° vœu	Inscrire vos vœux en toutes lettres	Type d'établ. (1)	Label d'établ. (1)	Calcul du barème	
				Collège	SNEP-FSU
1°					
2°					
3°					
4°					
5°					
6°					
7°					
8°					
9°					
10°					
11°					
12°					
13°					
14°					
15°					
16°					
17°					
18°					
19°					
20°					

Les vœux sont examinés dans l'ordre où ils sont classés ; c'est le barème qui départage les collègues et pas le rang du vœu.
 En cas de concurrence entre un vœu large avec un barème plus élevé et un vœu précis : le vœu précis ne pourra être réalisé que si le vœu large l'est aussi. Dans tous les cas, le barème est respecté !
 En cas d'égalité, les collègues sont départagés selon la partie fixe du barème (échelon + ancienneté) puis à la date de naissance.

Réintégrant : Réintégrant : Réintégrant : Réintégrant :
 via concours, détachement, liste d'aptitude :
 Cas handicap ou dossier médical enfant : Cas handicap ou dossier médical enfant : Cas handicap ou dossier médical enfant : Cas handicap ou dossier médical enfant :
 via détachement : via détachement : via détachement : via détachement :

Partie commune du barème	Nombre d'années de stabilité dans le poste au 01/09/18 : X 10 = Bonification de 25 pts par tranche de 4 ans de stabilité poste : X 7 = Echelon acquis au 31/08/17 par promotion ou au 01/09/17 par reclassement : Echelon : X 7 = + 56 pts Hors classe Prof d'EPS : Echelon : X 7 = + 63 pts Hors classe Agrégé : Echelon : X 7 = + 63 pts Classe exc CE d'EPS : Echelon : X 7 = + 77 pts =
	Sur vœu précis et sur vœux larges restreints « établissement Education Prioritaire » : 90 points (bonification non cumulable avec bonifications familiales) <input type="checkbox"/> Bonification de 1 200 points sur vœu précis « établissement REP+ » (bonification cumulable avec les 90 pts) : <input type="checkbox"/> - si avis favorable de la commission de sélection 2015 ou 2016 ou 2017 ou 2018, et de n'avoir jamais eu d'affectation REP+ - si + de 5 ans dans le même établissement REP+
Partie liée à la situation administrative	Agrégé (uniquement sur vœux précis lycéés et SGT et vœux larges typés lycéés et SGT) : 150 points <input type="checkbox"/> Valable uniquement pour les agrégés affectés en collège, pour les agrégés victimes d'une mesure de carte scolaire)
	Stabilisation des TZR exerçant dans l'académie de LILLE et TZR entrants participant au mouvement intra-académique : <input type="checkbox"/> Tous les vœux portant sur « poste en établissement » : 25 points par an
Partie liée à la situation administrative	Sortie d'établissement relevant de l'EP (clause de sauvegarde lycée ex-APV) à la rentrée 2015 Affectation effective et continue dans le même établissement arrivée au 31/08/15 - Sur vœux « établissements précis » : 1 an de service effectif et continu : 20 points <input type="checkbox"/> 5 ans de service effectif et continu : 100 points. <input type="checkbox"/> 2 ans de service effectif et continu : 40 points. <input type="checkbox"/> 6 ans de service effectif et continu : 120 points. <input type="checkbox"/> 3 ans de service effectif et continu : 60 points. <input type="checkbox"/> 7 ans de service effectif et continu : 140 points. <input type="checkbox"/> 4 ans de service effectif et continu : 80 points. <input type="checkbox"/> 8 ans et + de service effectif et continu : 160 points. <input type="checkbox"/> - Sur vœux larges et larges restreints (en choisissant un type d'établissement) : 1 an de service effectif et continu : 30 points <input type="checkbox"/> 5 ans de service effectif et continu : 150 points. <input type="checkbox"/> 2 ans de service effectif et continu : 60 points. <input type="checkbox"/> 6 ans de service effectif et continu : 180 points. <input type="checkbox"/> 3 ans de service effectif et continu : 90 points. <input type="checkbox"/> 7 ans de service effectif et continu : 210 points. <input type="checkbox"/> 4 ans de service effectif et continu : 120 points. <input type="checkbox"/> 8 ans et + de service effectif et continu : 240 points. <input type="checkbox"/>
	Sortie d'établissement relevant de l'EP (Bonification EP) Affectation effective et continue dans le même établissement arrivée au 31/08/18 depuis au moins 5 ans - Sur vœux « établissements précis » : 100 points <input type="checkbox"/> - Sur vœux larges et restreints (en choisissant un type d'établissement) : 150 points
Demandes de situations liées aux familles	Stagiaires ex contractuels ou AED sur tous vœux hors spécifique : 100 pts (échelons 1 à 3), 115 pts (échelon 4), 130 pts (à partir du 5ème échelon) <input type="checkbox"/> Stagiaires 2017/18 ou Ex stagiaires 2016/17, 2015/16 ayant choisi de bénéficier de la bonification de 50 points sur le 1er vœu large (tout type d'établissement) quelque soit le rang : <input type="checkbox"/> Mesure de carte scolaire 2018 : établissement d'origine : 3000 points - commune d'origine : 2000 points - département d'origine, académie : 1500 points <input type="checkbox"/> Réintégration après congé parental de plus de 6 mois si réintégration avant le 1er septembre 2018 Bonification : 150 points sur vœux précis (établissement), vœux larges (communes, groupement de communes, ZR, département, académie, toute ZR d'un département et académie) et sur vœux larges restreints (en choisissant un type d'établissement) <input type="checkbox"/> Réintégration après Congé Longue Durée, après passage en postes adaptés si réintégration validée (fin de saisie des vœux) ; Bonification : 1000 points <input type="checkbox"/> Sur vœu « commune » non typé. Sur vœux « groupement de communes » tout type d'établissement et restreint à certains types d'établissements.
	Mutation simultanée de conjoints : Sur vœu « commune » : 20 points <input type="checkbox"/> Sur vœux groupement de communes, ZR, département, académie, toute ZR d'un département et académie : 30 points Situation de parent isolé : Sur vœu « commune » : 50 points + 30 points par enfant à partir du second. Sur vœux groupement de communes, ZR, département, académie, toute ZR d'un département et académie : 90 points + 30 points par enfant à partir du second.
Demandes de situations liées aux familles	Rapprochement de conjoint ET Autorité parentale conjointe : Sur vœu « commune » : 50,2 points <input type="checkbox"/> Sur vœux groupement de communes, ZR, département, académie, toute ZR d'un département et académie : 90,2 points <input type="checkbox"/> Enfants à charge de moins de 20 ans au 31/08/18 : 30 points par enfant sur vœux ouvrant droit à des bonifications familiales
	ATTENTION : pour bénéficier des bonifications familiales sur des vœux communes, groupement de communes ou des vœux plus larges, vous devez demander « tout type d'établissement »

Identité	Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
		Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS. Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2017-2018

		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
		Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €									
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €										
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €										
	Congé parental - disponibilité	46 €										
	CDD temps plein à l'année	44 €										
	Autres CDD et vacataires	30 €										
	Congé de formation	102 €										

	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine	Abonnement Bulletin
		Non syndiquables 60 €
		Institutions/Associations 60 €
		Etudiants STAPS 20 €

		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)																	
		Inférieur à 1 000 €		Entre 1 001 € et 1 300 €		Entre 1 301 € et 1 550 €		Entre 1 551 € et 1 800 €		Entre 1 801 € et 2 050 €		Entre 2 051 € et 2 300 €		Entre 2 301 € et 2 500 €		Entre 2 501 € et 2 700 €		Entre 2 701 € et 2 900 €	
Retraité et contrat local HDF	groupe 1	51 €	groupe 6		117 €														
	groupe 2	68 €	groupe 7		134 €														
	groupe 3	83 €	groupe 8		148 €														
	groupe 4	94 €	groupe 9		160 €														
	groupe 5	103 €	groupe 10		168 €														

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCİ DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.